

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, du plein emploi  
et de l'insertion

Décret n°            du            2022

portant diverses mesures relatives au régime d'assurance chômage

NOR : MTRD2228333D

***Publics concernés :** demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'assurance chômage ; entreprises.*

***Objet :** prolongation des dispositions réglementaires relatives aux règles d'indemnisation et de contribution du régime d'assurance chômage*

***Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication*

***Notice :** ce décret a pour objet d'assurer la continuité du régime d'assurance chômage au-delà du 1<sup>er</sup> novembre 2022 et au plus tard jusqu'au 31 janvier 2023. Le décret qui fixe actuellement les règles applicables en matière d'assurance chômage prend en effet fin au 1<sup>er</sup> novembre 2022. Le présent décret prolonge ces règles et permet ainsi la poursuite du versement des allocations d'assurance chômage et du recouvrement des contributions afférentes.*

***Références :** le présent décret et les dispositions réglementaires qu'il modifie peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).*

**La Première ministre,**

Sur le rapport du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code du travail ;

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage ;

Vu l'avis de la commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du            ;

Vu la saisine du conseil départemental de Mayotte en date du            ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

**Décrète :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le décret du 26 juillet 2019 susvisé est ainsi modifié :

1° A l'article 6, la date du 1<sup>er</sup> novembre 2022 est remplacée par la date du 31 janvier 2023 ;

2° Au second alinéa de l'article 51 de l'annexe A, la date du 31 octobre 2022 est remplacée par la date du 31 janvier 2023.

## Article 2

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le .

Par la Première ministre :

Le ministre du travail, du plein emploi  
et de l'insertion,

Olivier DUSSOPT